

## PROGRAMME DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE ET DES CONCOURS

### - CORDES : violon/viola/violoncelle/contrebasse -


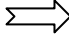
#### Remarques préliminaires:

- Tout le programme est à jouer de mémoire.
- Les imposés (gammes/morceaux) sont publiés au plus tard 6 cours avant les examens.
- Les études et morceaux au choix doivent correspondre au niveau de difficulté de l'année d'études dans laquelle l'élève se présente.
- Les gammes doivent être jouées suivant le modèle fixe sur le plan national (voir détails d'exécution programme d'études) (par cœur, exception les adultes)
- Programme d'études et d'examens arrêtés sur le plan national (diplômes du 1<sup>er</sup> cycle, 1<sup>ère</sup> mention, diplôme de la division moyenne, 1<sup>er</sup> prix). Veuillez consulter le programme d'études.

(\*) = avec accompagnement au piano

(\*\*) Lecture à vue : 16 à 24 mesures. Au concours, l'élève peut consulter la lecture pendant environ 1'-2' (sans la jouer) et cela dans la salle de concours.

DENOMINATION	LIEU + PROGRAMME D'EXAMENS
	<b>Sur le plan local</b>
<b>Initiation instrumentale 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année</b>	Programme libre
<b>DIVISION INFERIEURE</b>	
<b>Inférieur 1 – 1<sup>ère</sup> année</b>	Programme libre
<b>Inférieur 1 – 2<sup>e</sup> année</b>	deux études ou morceaux au choix (gammes ad libitum)
<b>Inférieur 2 – 1<sup>ère</sup> année</b>	deux gammes au choix par cœur deux études ou morceaux au choix (technique/ mélodique)
<b>Inférieur 3 – 1<sup>ère</sup> année</b>	deux gammes maj. + min. au choix par cœur ou une étude à caractère de gamme deux études ou morceaux au choix (technique/mélodique)
<b>Certificats de participation</b> Inférieur 1/2/3 – 1 <sup>ère</sup> année Inférieur 1/2/3 – 2 <sup>e</sup> année	nécessite l'autorisation du directeur Programme au choix
	<b>Sur le plan régional</b>
<b>Inférieur 2 – 2<sup>e</sup> année</b> <b>Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>Voir programme officiel, déterminé sur le plan national</b> ⇒ <a href="http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical">http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical</a>

<b>Inférieur 3 – 2<sup>e</sup> année</b> <b>Certificat de la 2<sup>e</sup> mention</b>	<b>une épreuve d'admission:</b> deux gammes maj. + min. au choix par cœur ou une étude à caractère de gamme trois études au choix de styles différents dont: - une étude chantante et expressive (mvt. lent, adagio, andante...) - deux études au choix, de styles différents (technique/rythmique) <b>une épreuve publique:</b> deux morceaux au choix de styles différents (*)
<b>Inférieur 4 – 1<sup>ère</sup> année</b> (et certificats de participation Inférieur 4 – 1 <sup>ère</sup> et Inférieur 4 – 2 <sup>e</sup> année)	deux gammes maj. + min. au choix par cœur une étude technique un morceau au choix <b>avec accompagnement au piano</b> (avec partie lente et partie rapide)
<b>Inférieur 4 – 2<sup>e</sup> année</b> <b>Diplôme de la 1<sup>ère</sup> mention</b>	<b>Voir programme officiel, déterminé sur le plan national</b>  <a href="http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical">http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical</a>
<b>DIVISION MOYENNE</b>	<b>Sur le plan régional</b>
<b>Moyen 1 / Moyen 2 - 1<sup>ère</sup> année</b> (et certificats de participation Moyen 1/ Moyen 2-1 <sup>ère</sup> année et Moyen 1/ Moyen 2-2 <sup>e</sup> année)	deux gammes maj. + min. au choix par cœur deux études au choix, de styles différents (technique/mélodique) un morceau au choix <b>avec accompagnement au piano</b> (*)
<b>Moyen 1 / Moyen 2 - 2<sup>e</sup> année</b> <b>(2<sup>e</sup> accessit/diplôme de la division moyenne)</b>	<b>Voir programme officiel, déterminé sur le plan national</b>  <a href="http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical">http://www.gouvernement.lu/enseignement-musical</a>